

18/11/2024



CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE
D'EZANVILLE

Rapport du Président exposant les motifs de
choix de l'entreprise et l'économie générale du
contrat

(article L1411-5 du CGCT)

Vincent Croci

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise pour l'économie générale du contrat de concession du Service Public d'Eau Potable pour le secteur Ezanville

Table des matières

1	PREAMBULE.....	2
2	HISTORIQUE DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	3
3	LES CHOIX TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	4
4	OFFRES DES CANDIDATS.....	6
5	CANDIDATURES	7
6	OFFRES	9
	6.1 PREAMBULE.....	9
	6.2 SYNTHESE FINANCIERE	10
	6.3 COMPTES D'EXPLOITATION PROVISOIRES (CEP)	11
	6.4 SYNTHESE DES NOTES	12
7	CHOIX DE L'ENTREPRISE	12
8	CONCLUSION	12
9	ANNEXE : TABLEAU D'ANALYSE DETAILLEE DES OFFRES	13

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

1 Préambule

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet de désigner le futur Concessionnaire de ce service public et de conclure avec lui un contrat de concession de service public pour une durée de 6 ans, à compter du 1er juillet 2025, les communes étant intégrées à ce nouveau contrat au fur et à mesure des échéances de leurs contrats d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable actuels aux dates respectives suivantes :

Structures	Date de démarrage du contrat de concession
Ezanville	01/01/2025

Les modalités de la mise en concurrence sont précisées par le règlement de la consultation. Le SMAEP DAMONA a décidé, pour son territoire, par délibération du 14/06/2023, de procéder à une consultation pour recueillir auprès de différentes entreprises spécialisées les offres pour la concession du service public de l'eau potable à la suite de l'arrivée à terme des contrats de délégation courants.

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

2 HISTORIQUE DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Dates	Etapes de la procédure
26/06/2023	Délibération du conseil communautaire (rapport à l'appui) optant pour le mode de gestion délégué du service public de l'eau potable du syndicat
24/07/2024	Envoi de l'avis de consultation aux journaux chargés de la publication de l'appel à candidature et offre avec date limite de réponse fixée au 30/09/2024/2024 à 12h00 au plus tard
24/09/2024	Convocation de la Commission de DSP pour l'ouverture des candidatures et offres
30/09/2024 à 12h00	Date limite de réception des candidatures et des offres 30/09/2024 à 12h00
01/10/2024 à 17h00	Ouverture des candidatures et des offres par la CDSP
09/10/2024 à 14h00	Intégrale Environnement a présenté l'analyse technique et financière des offres reçues avant négociations
10/10/2024	Audition des 3 candidats : - CEG à 09h00 - Suez à 10h30 - Veolia SFDE à 14h00
17/10/2024	Envoie d'un courrier de négociation aux 2 candidats avec une demande de réponse fixée au XXXXXX/2024 avant 12h00
04/11/2024 à 12h00	Réception des offres V2 des 3 candidats
05/11/2024	Convocation de la CDSP pour présentation de l'analyse des offres
19/11/2024	CDSP pour présentation du rapport du président et avis de la CDSP
10/12/2024	Présentation du rapport du président au conseil syndical le 10/12/2024 à 18h00

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville**2024**

Au stade actuel de la procédure, l'article L. 1411 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales m'amène à vous proposer le choix d'une entreprise, dont l'offre répond le mieux aux critères de sélection retenus au règlement de la consultation.

3 LES CHOIX TECHNIQUES ET FINANCIERS

À la suite des différentes réunions avec les membres de la CDSP et au sein du Comité Syndical, il a été choisi des axes définissant les prestations de la concession de Service Public de l'eau potable du secteur d'Ezanville :

Conditions financières de l'exécution du contrat (40% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Le niveau des tarifs eau potable proposés (analyse sur l'option télérelevés des compteurs)	25,00%
La stabilité des prix	5,00%
L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel à l'échelle du contrat : montant des frais généraux, rentabilité prévisionnelle etc.	10,00%
Total	40,00%

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

Critère n°2 – Conditions techniques d'exécution (40% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Exploitation du service public de l'eau potable : méthodes, outils, moyens humains et matériels, organisation, technicité, qualité de l'eau, engagement de qualités de service	10,00%
Méthodologie pour maintenir ou améliorer les rendements des réseaux existants	10,00%
Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information	10,00%
Gestion patrimoniale ; pertinence des propositions en matière de travaux neufs, engagements en matière de renouvellement, moyens affectés à la gestion patrimoniale	5,00%
Délais d'intervention : fuites, remblaiement des fouilles, réfection définitive de chaussées, réalisation des branchements neufs (hors délais réglementaires),	5,00%
Total	40,00%

Critère n°3 – Service à l'utilisateur (15% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	5,00%
Accueil, relations clientèles gestion des impayés, clarté de la facture type	10,00%
Total	15,00%

Critère n°4 – Gouvernance et transparence (5% de la note globale)	
Sous critères	Pondération générale
Relations et moyens de communication avec le concédant, reporting	5,00%
Total	5,00%

Les quatre critères ci-dessus seront utilisés pour désigner l'attributaire du contrat de concession de service public. Ainsi, parmi les candidats encore en lice à l'issue des négociations, celui ayant remis la meilleure offre finale sera proposé comme attributaire.

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

4 OFFRES DES CANDIDATS

3 candidats ont remis une candidature à l'issue de la période de consultation :

CEG (Aqualia)
SFDE (Veolia eau)
Suez

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

5 Candidatures

	CEG Aqualia	SFDE Veolia	SUEZ
DC1 (ou équivalent)	P	P	P
Pouvoir(s) et KBIS	P	P	P
Déclaration sur l'honneur (et documents associés, le cas échéant) attestant : <ul style="list-style-type: none"> - Que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles du code de la commande publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article R 2143-3 du code de la commande publique relatif aux contrats de concession et du règlement de consultation sont exacts. 	P	P	P
Document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail	P	P	P
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature	P	P	P
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	P	P	P

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

	<i>CEG Aqualia</i>	<i>SFDE Veolia</i>	<i>SFDE Veolia</i>
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	P	P	P
Extraits des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession de services.	P	P	P
Attestations d'assurance en cours de validité, responsabilité civile et professionnelle (joindre une description des garanties)	P	P	P
Certificat(s) de qualité ou de capacité ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques, du candidat par rapport à l'objet de la concession	P	P	P
Liste de références du candidat avec notamment des attestations de collectivités de taille comparable	P	P	P
Note descriptive des moyens humains et matériels dont dispose le candidat pour l'exécution du service	P	P	P
Note sur l'historique et les activités actuelles du candidat	P	P	P
Liste détaillée des références du candidat en matière d'exploitation du service de distribution d'eau potable ou d'équipements de gestion similaires	P	P	P

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

6 Offres

6.1 Préambule

Les offres ont fait l'objet, après la présentation et un courrier de négociation le 04/11/2024, de modifications et de compléments. L'analyse porte donc sur les offres remises le 04/11/2024 et les compléments et modifications apportées. Les négociations ont été faites en totale indépendance entre les 3 candidats et individualisées, afin de garantir aux candidats la propriété intellectuelle des propositions techniques et financières effectuées.

Les offres initiales comportaient une base et une option avec la télérelève. Conformément aux possibilités ouvertes par le règlement de la consultation., la société Veolia eau a proposé une Variante. Cette variante propose les éléments suivants :

1. Réhabilitation de l'unité de décarbonatation (changement du réacteur) et automatisation : 0,3540 €/m³
2. Mise aux normes de l'aire de dépotage de soude par la mise en place d'une aire de dépotage souple 0,0060 €/m³
3. Participation aux travaux de réhabilitation de l'étanchéité du réservoir 0,1400€/m³ avec reste à charge du SMAEP : 415 k€

Seule la 2 proposition est retenue : Mise aux normes de l'aire de dépotage de soude par la mise en place d'une aire de dépotage souple 0,0060 €/m³

Les 2 autres propositions sont ne sont pas retenue du fait de leur couts trop élevés sur une durée d'amortissement de 6 ans.

Le président, en accord avec les membres de la CDSP, a choisi de poursuivre les négociations sur la base de l'option, compte tenu de l'impact financier et des avantages techniques et qualitatifs offerts aux abonnés, au service public de l'eau potable et à l'exploitant.

L'analyse finale des offres conformément, au Règlement de la Consultation, est donnée en annexe 1.

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

6.2 Synthèse financière

Les parts fixes en fonction des diamètres des compteurs ont été fixées ont été fixés par les candidats dans leur offre initiale et n'ont pas ensuite été modifiées lors des négociations.

Tarifs et négociations				
	Part fixe	V1		
		Base	Option	Variante
CEG	47,00 €	1,9700 €	2,1430 €	
SFDE	45,00 €	1,8500 €	2,0000 €	2,5000 €
SUEZ	44,00 €	2,1039 €	2,3448 €	

Tarifs et négociations				
	Part fixe	V2		
		Base	Option	Variante
CEG	47,00 €		2,1430 €	
SFDE	45,00 €		1,9000	
SUEZ	44,00 €		2,0537 €	

Factures 120m3			
	V1		
	Base	Option	Variante
CEG	283,40 €	304,16 €	
SFDE	267,00 €	285,00 €	345,00 €
SUEZ	296,47 €	325,38 €	

Factures 120m3			
	V2		
	Base	Option	Variante
CEG		304,16 €	
SFDE		273,00 €	
SUEZ		291,44 €	

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

6.3 Comptes d'Exploitation Provisoires (CEP)

Année 2025		CEFG	Veolia	Suez
En euros constants du 01/07/2023		Option télérelève 6 ans	Option télérelève 6 ans	Option télérelève 6 ans
Produits	Abonnés	2478	2481	2549
	Tarif partie fixe - €/an	47,00 €	45,00 €	44,00 €
	Recettes Partie Fixe - €	156 745,00 €	147 449,70 €	112 975,00 €
	Volumes - m ³	439677,00	444100	
	Tarif part variable	2,1430	2,00 €	2,05 €
	Recettes Partie Variable - €	942 228 €	843 790,00 €	908 387,00 €
	Vente d'eau en gros - €	20,00 €	78,00 €	53,00 €
	TTE	40 230,00 €	28 000,00 €	
	Produits accessoires	7 556,00 €	37 133,17 €	16 998,00 €
	Facturation de l'assainissement	11 255,00 €		7 590,00 €
Total des produits	1 158 034	1 056 450,87 €	1 046 003,00 €	
Charges	Frais de personnel	339 310 €	282 749,43 €	235 982,00 €
	Produits de traitement	48 316 €	72 172,94 €	66 117,00 €
	Energie	59 346 €	44 535,20 €	61 419,00 €
	Télécommunication	15 586 €	12 192,63 €	9 942,00 €
	Achat d'eau	132 468 €	97 910,68 €	66 135,00 €
	Frais d'analyse	8 717 €	7 921,49 €	4 359,00 €
	Fourniture pour entretien et réparation	36 739 €	12 731,80 €	10 062,00 €
	Sous traitance et location d'engins	62 416 €	70 433,81 €	74 037,00 €
	Frais de déplacement	20 616 €	20 723,64 €	40 956,00 €
	Autres dépenses			2 812,00 €
	Renouvellement programmé	55 838 €	73 212,63 €	12 190,00 €
	Renouvellement fonctionnel	3 173 €	11 294,62 €	57 431,00 €
	Parc compteurs	62 580 €	34 132,41 €	26 162,00 €
	Amortissement des biens de retour (compteurs)	0 €	14 105,95 €	12 130,00 €
	Amortissement des investissements / télérelève			145 758,00 €
	Facturation et service client	31 619 €	3 536,35 €	
	Frais financiers et investissement	7 710 €	131 602,12 €	33 265,00 €
	Sous total des charges des ouvrages et directe du contrat	884 434	889 255,69 €	858 757,00 €
	Frais généraux	48 689 €	52 112,00 €	55 835,00 €
	Informatique	8 393 €	8 393,00 €	56 169,00 €
	Locaux et assurance	37 945 €	37 945,00 €	15 931,00 €
	Impôts locaux et taxes	70 761 €	75 735,00 €	11 609,00 €
	Participation aux frais de contrôle	0 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers liés au service	4 277 €	4 277,00 €	5 518,00 €	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	20 966 €	22 488,00 €	20 427,00 €	
Sous total des charges réparties du service	191 031,00 €	200 950,00 €	165 489,00 €	
Total des charges	1 075 465	1 090 205,69 €	1 024 246,00 €	
Résultat brut	82 569	-33 754,82 €	21 757,00 €	
Taux de marge avant impôts	7,1%	-3,2%	2,1%	

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

6.4 Synthèse des notes

L'analyse des offres conduit aux notes suivantes :

	CEG	VEOLIA	SUEZ
Total Partie Financière	37,44	40,00	38,42
Total partie technique	39,00	55,00	52,00
Note globale	76,44	95,00	90,42

7 CHOIX DE L'ENTREPRISE

Après analyse détaillée des offres, et après négociation, je vous propose de retenir l'offre de l'entreprise Veolia eau, pour une durée de 6 ans, offre la mieux disante au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, avec :

- L'option télérelève

8 CONCLUSION

Au vu de l'ensemble du dossier qui vous a été remis et du présent rapport qui vous a été présenté, je vais donc vous demander, de délibérer sur ce dossier.

A Puiseux en France, le 10 décembre 2024

Rapport du Président exposant les motifs de choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat de concession du Service Public de l'Eau Potable pour le secteur de la commune d'Ezanville

2024

9 ANNEXE : Tableau d'analyse détaillée des offres